

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 105 Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 28 décembre 1959 :

n° 105

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 décembre 1959

Numéro JO  
n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro  
30 janvier 1960

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est fait concession définitive à M. Omar Gahedela, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain située au Quartier n° 2 et immatriculée au Livre Foncier du Territoire sous le n° 468. Art. 2 — La mutation du, Titre Foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAHI HASSAN DEMBIL.